

L'Anafé s'inquiète des mesures tentant de restreindre les flux migratoires en France

PARIS, 27 jan 2011 (APS) -Une association d'aide aux étrangers aux frontières s'est dit "inquiète" des mesures mises en œuvre par le gouvernement français pour tenter de restreindre les flux migratoires au détriment de l'accueil et de la protection des étrangers, en particulier des demandeurs d'asile.

Dans son rapport pour 2009, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) constate que la multiplication des mesures prises, ces dernières années, pour limiter les arrivées aux frontières et l'accès au territoire, français et européen, a encore fait sentir ses effets en 2009.

Elle affirme, dans un communiqué diffusé jeudi, avoir "de nouveau" recueilli un nombre "important de témoignages concordants : les étrangers ne peuvent en général bénéficier d'une réelle assistance juridique", signalant que la seule présence d'associations en zones d'attente (ZAPI 3) "ne permet pas de garantir le plein exercice des droits des étrangers".

"C'est la raison pour laquelle l'Anafé n'a cessé de revendiquer la mise en place d'une permanence d'avocats en zone d'attente", a-t-elle réclamé, soulignant que cette situation aboutit en outre à créer de "graves inégalités" parmi les étrangers maintenus en zone d'attente puisque pour des motifs de placement identiques, l'issue de leur procédure sera différente selon que la personne a pu se faire ou non assister d'un avocat choisi ou de l'Anafé, et selon la pratique de la police aux frontières.

Pour l'association, l'objectif du bilan d'observation 2009 est de "témoigner des dysfonctionnements observés au quotidien en zone d'attente de Roissy, de les dénoncer et d'interpeller les pouvoirs publics afin qu'ils modifient profondément leur politique en matière de migrations, notamment en matière de contrôle aux frontières".

La réaction de l'Anafé intervient alors que le Sénat examine actuellement un projet de loi sur l'immigration, déjà adopté en première lecture par le Parlement français.

La grande majorité des étrangers placés en zone d'attente en France le sont à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (85 % des placements en 2009). La durée moyenne de maintien à Roissy était de 2,75 jours. 11 058 personnes ont été placées dans cette zone dont 3091 demandeurs d'asile).

En 2009, le taux de refoulements pour la zone de Roissy a atteint 52 %. 141 personnes suivies par l'Anafé ont été refoulées, soit vers le pays de provenance, soit vers leur pays d'origine. Ces refoulements concernaient 104 demandeurs d'asile, refoulés dans 45,76 % des cas vers leur pays d'origine.